



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 6 mars 2017 à 19 h 30, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), et Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Denis Charette.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

010/06-03-17-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Report des items suivants à une séance ultérieure :
 - F.2 Signature de l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2017
 - F.3 Entente en matière de sécurité incendie entre la Ville de Rivière-Rouge et le commissaire du Service correctionnel du Canada pour l'Établissement La Macaza

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 (19 h 15)

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2017-01-A sur invitation – Travaux de rénovation au Carrefour Jeunesse Desjardins



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de février 2017
2. Signature de l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2017 – **reporté**
3. Entente en matière de sécurité incendie entre la Ville de Rivière-Rouge et le commissaire du Service correctionnel du Canada pour l'Établissement La Macaza – **reporté**
4. Comités et commissions – Remplacement de la résolution numéro 037/19-12-16-A

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

011/06-03-17-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 6 février 2017 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

ADOPTÉE

012/06-03-17-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 (19 H 15)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 à 19 h 15 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2016 à 19 h 15 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

013/06-03-17-A

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-01-A SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour des travaux de rénovation au Carrefour Jeunesse Desjardins;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de travaux de rénovation au Carrefour Jeunesse Desjardins.

Que les entrepreneurs invités à soumissionner soient ceux choisis par le directeur général de la Ville, M. Hervé Rivet.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

014/06-03-17-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2017

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de février 2017 se détaille comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Administration générale :	415,80 \$
Sécurité publique :	63 703,38 \$
Loisirs et culture :	16 020,73 \$
Frais de financement :	<u>- 2 966,58 \$</u>
Total :	77 173,33 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

Dépenses d'immobilisations

Sécurité publique :

0 \$

Total :

0 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

015/06-03-17-A

COMITÉS ET COMMISSIONS – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 037/19-12-16-A

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des membres suivants au sein des comités et commissions et sur les différents dossiers de l'Agglomération de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 6 mars 2017 :

Comité de sécurité publique :

Responsable : André Tremblay

Délégué : Denis Lacasse

Délégué : Richard Therrien (La Macaza)

Substitut : Georges-Yvan Gagnon (La Macaza)

ou Céline Beauregard (maire de La Macaza)

Substitut : Diane Gargantini

Mesures d'urgence pour l'Agglomération de Rivière-Rouge :

Coordonnateur : Directeur général de la Ville de Rivière-Rouge ou en cas d'absence, le greffier et directeur général adjoint de la Ville de Rivière-Rouge

Coordonnateur adjoint : Directeur du Service de sécurité incendie de la Ville

Délégué de la Municipalité

de la Macaza :

Directeur général de la Municipalité de La Macaza ou en cas d'absence, le directeur général adjoint de la Municipalité de La Macaza.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 037/19-12-16-A adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2016 à 19 h 15.

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers desdits comités.

Que les personnes nommées sur les comités et commissions mentionnés ci-dessus soient autorisées à participer aux réunions de ces comités et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de l'Agglomération de Rivière-Rouge leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

Que la liste desdits comités et leurs membres soit publiée sur le site Web de la Ville.

ADOPTÉE

016/06-03-17-A

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée, il est 19 h 33.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse